



## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante et onzième session

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire \*

**Évaluation prévue par la résolution 67/4:  
Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement  
de la gestion de l'information sur les catastrophes**

## Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

### Note du secrétariat \*\*

#### Résumé

En exécution de la résolution 67/4 en date du 25 mai 2011, le présent document traite des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante de la mise en place du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en République islamique d'Iran. Globalement, l'évaluation a démontré concrètement la nécessité et l'intérêt d'établir le Centre sous les auspices de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et a recommandé que la Commission envisage d'en faire une institution régionale. La Commission voudra peut-être accorder une attention particulière à cette recommandation, tout en prenant en compte les conditions particulières à respecter pour la création du Centre spécifiées dans le document, et donner au secrétariat des conseils en la matière.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Objet et méthode.....	2
III. Questions portées à l'attention de la Commission et suivi .....	3
Annexe	
Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes .....	5

\* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

\*\* La soumission tardive du présent document est due à la longueur du processus nécessaire pour finaliser le rapport d'évaluation.

## I. Introduction

1. Conformément à sa résolution 67/4 en date du 25 mai 2011, la Commission a décidé de lancer le processus de création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (ci-après « le Centre ») en République islamique d'Iran et a invité tous les membres et membres associés à participer activement à l'élaboration du programme du Centre et à appuyer ses activités. Dans ladite résolution, elle a prié la Secrétaire exécutive d'apporter un appui au processus de création du Centre et d'inclure dans le plan d'évaluation du secrétariat pour 2013 une évaluation des activités susmentionnées et une analyse sur la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et de soumettre les résultats de cette évaluation à la Commission à sa soixante-dixième session.

2. À sa soixante-dixième session (phase I), la Commission a pris note de la demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran de reporter l'évaluation relative à l'établissement du Centre et a décidé d'examiner les résultats de l'évaluation à sa soixante et onzième session, en mai 2015.

3. Au regard de cette demande, le secrétariat a chargé une équipe d'évaluation externe de procéder à l'évaluation du Centre entre septembre 2014 et janvier 2015. Les conclusions et recommandations formulées par l'équipe d'évaluation sont transmises à la Commission par la présente note<sup>1</sup>. L'évaluateur principal a présenté les résultats de l'évaluation à la trois cent cinquante-neuvième session du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission<sup>2</sup>.

## II. Objet et méthode

4. Cette évaluation a pour objet d'évaluer les activités stipulées au paragraphe 4 de la résolution 67/4 ainsi que la nécessité et l'intérêt d'établir le Centre en tant qu'organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Elle a suivi les normes, règles et procédures d'évaluation établies dans le système de suivi et d'évaluation de la CESAP afin d'assurer que l'évaluation soit conçue et menée de manière indépendante et objective et débouche sur des résultats de qualité. Le secrétariat a engagé une équipe d'évaluation externe comprenant un évaluateur principal et un assistant de recherche pour mener l'évaluation de la manière la plus rigoureuse possible. Selon la pratique habituelle à la CESAP, un groupe de référence a été établi pour fournir l'appui méthodologique et logistique nécessaire pour le processus d'évaluation. Par ailleurs, le groupe de référence a facilité la participation de toutes les parties concernées au processus d'évaluation.

5. L'évaluation a été menée entre septembre 2014 et janvier 2015 en utilisant les méthodes et outils d'évaluation appropriés, notamment les entretiens particuliers, les discussions de groupe avec diverses parties concernées, les questionnaires d'enquête et l'examen et l'analyse des documents pertinents. L'équipe d'évaluation a également participé à la Réunion régionale d'experts sur le renforcement des capacités pour la gestion

---

<sup>1</sup> La version intégrale du rapport d'évaluation peut être consultée à l'adresse ci-après : [www.unescap.org/sites/default/files/APDIM-Evaluation-Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/APDIM-Evaluation-Report.pdf).

<sup>2</sup> Voir ACPR/359/RD/1/Rev.1.

de l'information relative aux catastrophes, qui s'est tenue à Bangkok en octobre 2014, et s'est entretenue avec des représentants et des experts des gouvernements, des organisations des Nations Unies et d'autres institutions partenaires concernant la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission.

6. L'évaluation repose sur les résultats d'intenses consultations avec des responsables gouvernementaux et des experts techniques, organisées conjointement par la CESAP et le Centre, notamment à l'occasion des réunions d'experts ci-après menées aux niveaux sous-régional et régional:

a) la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes en Asie du Nord et en Asie centrale, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) les 26 et 27 février 2014;

b) la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes en Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui s'est tenue à New Delhi les 16 et 17 avril 2014;

c) la Réunion régionale d'experts sur le renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes, qui s'est tenue à Bangkok les 21 et 22 octobre 2014.

7. L'Équipe d'évaluation a également effectué une mission d'évaluation à Téhéran en décembre 2014 et s'est entretenue avec plusieurs hauts fonctionnaires gouvernementaux et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

### III. Questions portées à l'attention de la Commission et suivi

8. Le secrétariat s'est félicité des consultations et des recommandations de l'évaluation, qui étaient le résultat d'intenses consultations menées par l'Équipe d'évaluation avec les États membres, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement de la CESAP. Il a vivement apprécié la pleine coopération accordée à l'Équipe d'évaluation par les États membres, le gouvernement hôte et les autres partenaires de développement en participant de manière constructive aux entrevues et discussions menées et en fournissant les informations utiles pour traiter des questions couvertes par l'évaluation.

9. La Commission voudra peut-être prêter une attention particulière à la recommandation 1, qui figure à l'annexe au présent document, ainsi qu'au rapport d'évaluation intégral, où la Commission est priée d'envisager la création du Centre en tant qu'institution régionale fonctionnant sous les auspices de la CESAP. En examinant cette question, elle souhaitera peut-être prendre en considération tout particulièrement les conditions à remplir pour l'établissement du Centre, qui sont précisées dans la recommandation 1, notamment les questions de la viabilité financière du Centre, dont la gestion et le fonctionnement seront totalement financés à l'aide de contributions volontaires du gouvernement hôte, de sa mise en conformité avec la structure administrative des institutions régionales de la CESAP déjà en place et de sa pleine intégration dans le programme de travail du secrétariat – en particulier le sous-programme 5 relatif aux technologies de l'information et de la communication et à la réduction des risques de catastrophe. La Commission pourra également étudier les résultats de l'étude et de l'analyse complémentaires qu'elle avait demandées dans sa résolution 69/1 sur les propositions de réforme de l'appareil de conférence de la Commission, notamment la proposition de réformer la structure administrative des

institutions régionales et de les intégrer dans le programme de travail du secrétariat<sup>3</sup>. Par conséquent, toute décision prise par la Commission concernant le Centre devra se faire en conformité avec les conclusions de l'examen de l'appareil de conférence.

10. En ce qui concerne les autres recommandations (2 à 5), le secrétariat est prêt à aider la Commission à en assurer la pleine application sous réserve de sa décision d'établir le Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP.

---

<sup>3</sup> Voir E/ESCAP/69/27.

## Annexe

### Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

#### Conclusions

##### *Pertinence*

La nécessité d'établir un centre régional pour aider les États membres vulnérables à combler leurs lacunes en matière de gestion de l'information sur les catastrophes est évidente et fait fond sur les vues exprimées explicitement par les États membres et les demandes adressées aux sessions de la Commission sous la forme des résolutions 63/10, 64/10, 66/8 et 67/4 et dans les trois documents finaux établis par les réunions d'experts, le profil des risques de catastrophe de la région, le besoin non satisfait d'informations sur les catastrophes relevé dans divers rapports régionaux sur les catastrophes et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays, ainsi que les vues et demandes formulées explicitement par les États membres. L'évaluation a montré que la création du Centre renforcerait en particulier les capacités des pays et sous-régions les plus vulnérables de la région Asie-Pacifique en matière de gestion de l'information sur les catastrophes.

Les craintes de faire double emploi avec d'autres organisations régionales peuvent être dissipées car le Centre peut fournir des services et des produits sans équivalent ailleurs. En effet, rien ne prouve actuellement l'existence d'un risque notoire de double emploi. Dans le même temps, les demandes concernant la gestion de l'information sur les catastrophes dans la région sont nombreuses. En fait, il s'agit d'une question de coordination minutieuse plutôt que de double emploi.

L'établissement du Centre en tant qu'organe subsidiaire de la CESAP permettrait de susciter davantage d'intérêt pour la question, d'influer sur les politiques et de donner plus de poids aux activités projetées. De plus, sa mise en place comme organe subsidiaire renforcerait la volonté des États membres de travailler avec lui.

Le pouvoir de mobilisation de la CESAP ajoute à la crédibilité du Centre auprès des États membres ainsi que de ses donateurs. Cela suscite l'attente de voir la CESAP jouer un rôle vital en faveur du Centre. Un solide engagement institutionnel de la part de la CESAP peut influencer positivement l'avenir du Centre. Toutefois, étant donné la nécessité d'assurer la viabilité financière du Centre alors qu'existe actuellement une seule source de financement, son maintien comme organe subsidiaire au bout de ses cinq premières années d'existence serait soumis à la condition que le pays hôte en reste financièrement responsable.

##### *Efficacité*

Faire les premiers pas constitue un défi pour toute organisation – et le Centre ne fait pas exception. Toutefois, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a accompli des progrès considérables dans la préparation de la mise en place du Centre, notamment par l'adoption d'une loi qui précise les engagements financiers de l'État à l'égard du Centre, l'affectation d'un bâtiment pour l'héberger et la mise en place d'une équipe intérimaire de gestion ainsi que la signature d'accords avec deux centres nationaux, à savoir

le Centre de recherches sur le bâtiment et le logement et le Centre cartographique national.

Avec l'aide de la CESAP, le Centre a réussi à élaborer un projet de stratégie et de plan de travail pour répondre aux besoins de la région Asie-Pacifique en matière de gestion de l'information sur les catastrophes. L'évaluation a relevé qu'il avait mené à bien trois réunions d'experts et une session de formation destinée à renforcer les capacités en matière de microzonage, et qu'il avait projeté des activités et initiatives futures en fonction des besoins et aspirations des États membres de la CESAP. D'autre part, l'évaluation a constaté qu'en planifiant ses activités, le Centre avait dûment accordé la priorité aux pays et sous-régions les plus vulnérables de la région Asie-Pacifique.

Le plan de travail susmentionné a été établi en conformité avec le sous-programme 5 de la CESAP, relatif aux technologies de l'information et de la communication et à la réduction des risques de catastrophe. Le plan de travail actuel comprend un large éventail d'activités possibles. La réalisation de ces activités constituera un défi majeur, si une liste claire des priorités concernant les questions géographiques et les thèmes traités n'est pas établie. Il est essentiel de contextualiser pleinement l'adhésion à la stratégie et au plan de travail des pays membres dans chaque sous-région.

Depuis 2011, le Centre a noué le dialogue avec la CESAP et ses bureaux sous-régionaux avec une intensité toujours plus grande. En particulier, l'organisation de réunions d'experts à Almaty (Kazakhstan) et à New Delhi montre qu'il est à même de coopérer avec succès non seulement avec le secrétariat de la CESAP, mais aussi avec ses bureaux sous-régionaux.

#### *Conclusions prospectives*

La viabilité financière du Centre est tributaire des contributions volontaires des États membres de la CESAP qui, au cours de la première phase, consistent essentiellement en contributions du Gouvernement de la République islamique d'Iran, qui s'est engagé à assumer les coûts de la mise en place, ainsi que du fonctionnement, du Centre et de son programme pendant cinq ans à l'aide d'un budget maximum de 50 millions de dollars. De plus, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a confirmé qu'il fournirait des contributions en nature sous la forme d'espaces de bureau et autres.

Suivant le projet de programme de travail (voir annexe IV du rapport d'évaluation), le Centre fournira des services de gestion de l'information sur les catastrophes pertinents pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique, et en particulier pour les États les plus vulnérables. Par ailleurs, l'administration du Centre sera assurée par des représentants d'un large éventail de membres et membres associés, y compris du gouvernement hôte.

L'établissement d'une institution régionale suivant les procédures propres à la CESAP est un processus long. Le Centre bénéficiera des services d'une équipe de gestion désignée pour diriger ce processus et maintenir l'élan créé par les réunions d'experts pour déterminer plus précisément les besoins et affiner la teneur du plan de travail.

Le Centre n'est pas suffisamment connu et donc la connaissance de son statut et de ses activités est limitée parmi les principales parties concernées. Il n'a pas réussi à assurer une diffusion large et régulière de

l'information auprès de ces dernières à propos de ses réalisations et des défis auxquels il est confronté.

La stratégie du Centre repose sur la collaboration avec un large éventail d'organisations, dont les organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Le vaste réseau de partenaires avec lesquels le Centre souhaiterait établir des partenariats témoigne de sa capacité à influencer sur le développement de la région.

L'apport de ressources supplémentaires au Centre renforcerait considérablement sa contribution à la gestion de l'information sur les catastrophes dans la région. La coopération Sud-Sud et le développement des capacités pourraient permettre de mobiliser progressivement des ressources, notamment humaines, au sein de la région Asie-Pacifique.

En raison de la situation actuelle en République islamique d'Iran, il y a lieu de tenir compte de circonstances particulières qui peuvent avoir des incidences sur l'établissement du Centre, notamment l'organisation des transferts internationaux de fonds et les achats et le recrutement du personnel international. On peut devoir établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, pour faciliter les premières phases de la mise en place du Centre.

## **Recommandations**

### *Recommandation 1*

Compte tenu du besoin croissant de services régionaux d'information sur les catastrophes et du ferme engagement du Gouvernement de la République islamique d'Iran de fournir un appui financier au Centre, il est recommandé que la Commission envisage d'établir le Centre comme institution régionale fonctionnant sous les auspices de la CESAP suivant les conditions ci-après:

- a) La gestion et le fonctionnement du Centre seront intégralement financés à l'aide de contributions volontaires du gouvernement hôte;
- b) Le Centre sera doté de personnel international et national qui fera partie du personnel de la CESAP, dont un directeur au niveau D-1 et initialement trois ou quatre agents des catégories des administrateurs et du personnel d'appui qui seront nommés suivant les règles et règlements appropriés de l'ONU;
- c) Le Directeur du Centre fera rapport au Secrétaire exécutif de la CESAP concernant l'administration du Centre et la mise en œuvre de son programme de travail de la même manière que les autres institutions régionales;
- d) Le programme de travail du Centre sera mis en conformité avec le sous-programme 5 de la CESAP, relatif aux technologies de l'information et de la communication et à la réduction des risques de catastrophe.

D'autre part, il est recommandé qu'au moment de la création du Centre, on prévoie une disposition concernant la décision de son maintien en activité ou non après cinq ans de fonctionnement, compte tenu des résultats d'une évaluation indépendante de sa performance et de sa pertinence ainsi que de sa situation financière.

*Recommandation 2*

Il est recommandé que durant la première phase d'activité, le Centre porte son attention sur les pays les plus vulnérables de la région, et en priorité ceux de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ainsi que de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Il est également recommandé qu'au cours de la première phase, il se concentre sur les séismes et qu'il exécute un programme de travail au profit d'un petit nombre de pays dont les besoins sont les plus urgents et vise à les aider à mettre en place des capacités à long terme.

*Recommandation 3*

Afin de maximiser les avantages que pourrait tirer la région Asie-Pacifique de l'établissement du Centre, il est recommandé d'établir une matrice répertoriant les besoins, ressources et capacités des États membres en matière de gestion de l'information sur les catastrophes, et ce en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

*Recommandation 4*

La mise en place d'une institution régionale suivant les règles et réglementations de l'ONU peut être un processus de longue durée. Par conséquent, il est recommandé de mettre sur pied une équipe chargée d'assurer la gestion du Centre, qui serait responsable de l'affinement et de la mise en œuvre du programme de travail du Centre et de l'aide à apporter au fil des étapes à franchir pour en faire une institution régionale de la CESAP, notamment la conclusion d'un accord de siège entre le gouvernement hôte et l'Organisation des Nations Unies. Il est en outre recommandé aussi d'inclure dans l'équipe de gestion proposée du personnel international et national qui sera recruté par la CESAP à titre temporaire et financé par le gouvernement hôte à l'aide de contributions extrabudgétaires.

*Recommandation 5*

Le Centre devrait mettre au point une stratégie de communication pour diffuser l'information concernant ses activités et progrès. Il devrait tirer avantage d'une diffusion plus large et régulière de l'information sur ses réalisations et les difficultés rencontrées auprès des États membres, des organismes compétents des Nations Unies et des organisations et institutions de la région susceptibles de devenir partenaires.

---